

L'an deux mille vingt et un, le deux mars à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

OBJET : RELEVÉ DE DÉCISIONS

Date de la convocation : mercredi 24 février 2021

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 31</i></p> <p><i>Pouvoirs : 5</i> <i>Votants : 36</i></p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Mathias LAVOLE, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u> Bruno STASIAK à Pierre FAYARD ; Christiane BROTO SIMON à Christine SOURIS ; Evelyne LABRUDE à Cédric MOREL ; Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET ; Pierre BAFFERT à Birgitta RENAUDIN</p>
---	---

- ✓ Désignation d'un(e) secrétaire de séance : **Jean Paul SIRAND PUGNET**
- ✓ Validation CR du conseil du 02 février 2021 : **1 ABS (D. BLANQUET) – 35 POUR**

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(Anne LENFANT)

1.1 Convention de reversement d'une subvention : remboursement par l'Etat de masques achetés par les collectivités au profit de la population par l'Etat

RAPPELANT que dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a acquis des masques dans le cadre d'une commande mutualisée proposée par la commune de Les Echelles.

CONSIDERANT que la commune de Les Echelles a réalisé deux commandes mutualisées de masques au profit de 29 collectivités pour un total de 23 500 masques FFP1 et 6 300 masques FFP2.

CONSIDERANT qu'au vu des dépenses éligibles à partir du 13 avril 2020, du prix d'achat des masques et du plafonnement de l'aide consentie par l'État, la commune de Les Echelles a sollicité et perçu une subvention d'un montant total de 12 341€.

Afin de définir les modalités de reversement entre la commune de Les Echelles et les collectivités partenaires de la subvention perçue par la commune de Les Echelles au titre du remboursement de masques achetés par les collectivités au profit de la population par l'Etat, une convention doit être établie.

Le projet de convention est présenté en annexe.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le projet de convention annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Mme La Présidente ou son représentant à signer la convention,
- **AUTORISE** Mme La Présidente ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

1.2 Fixation du produit de la taxe GEMAPI 2020

CONSIDERANT la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite Loi “MAPTAM”), notamment ses articles 56 à 59 ;

CONSIDERANT la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi “NOTRe”), notamment ses articles 64 et 76 ;

CONSIDERANT le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5214-16 et L5214-21 ;

CONSIDERANT les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement ;

CONSIDERANT l'article L1530 bis du Code Général des Impôts (CGI) ;

CONSIDERANT la délibération du Conseil Communautaire Cœur de Chartreuse, en date du 20 septembre 2018, d’instaurer la taxe GEMAPI à compter de 2019 ;

CONSIDERANT que la taxe GEMAPI est une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les quatre taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises) et que le produit de cette taxe doit être arrêté par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) avant le 15 avril de chaque année pour application sur l’année en cours.

Le produit de la taxe doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI. Le produit de cette taxe doit être exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

CONSIDERANT que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population DGF, soit 19 049 habitants pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

CONSIDERANT que le coût prévisionnel de l’exercice de la compétence GEMAPI en 2021 est de 334 956 €;

CONSIDERANT que le montant prélevé sur les attributions de compensations concernant le transfert de la compétence GEMAPI est de 132 284€ et que par conséquent il reste à financer 202 672 € en 2021, soit un équivalent de 10,64€/habitant ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l’UNANIMITÉ

- **DECIDE** d’arrêter le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 202 672 € pour l’année 2021
- **CHARGE** la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux

2. FINANCES

(Jean Claude SARTER)

3.1 Vote du compte de gestion du budget principal 2020

Ce document permet de vérifier l’identité des mouvements budgétaires 2020 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2020. La correspondance exacte entre le compte administratif 2020 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

30000 - CC COEUR DE CHARTREUSE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 261 577,73	6 410 955,57	11 672 533,30
Titres de recettes émis (b)	2 163 593,85	6 165 895,12	8 329 488,97
Réductions de titres (c)	2 430,00	114 832,54	117 262,54
Recettes nettes (d = b - c)	2 161 163,85	6 051 062,58	8 212 226,43
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 261 577,73	6 410 955,57	11 672 533,30
Mandats émis (f)	1 894 782,50	6 066 028,09	7 960 810,59
Annulations de mandats (g)	38 202,44	230 903,59	269 106,03
Dépenses nettes (h = f - g)	1 856 580,06	5 835 124,50	7 691 704,56
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	304 583,79	215 938,08	520 521,87
(h - d) Déficit			

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DECLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2020 et arrête les comptes de l'exercice.

3.2 Vote du compte administratif du budget principal 2020

Le CA 2020 du budget principal se solde par :

- un excédent de fonctionnement de **215 938,08€** correspondant **6 051 062,58€** de recettes réalisées pour **5 835 124,50€** de dépenses réalisées ;
- un excédent d'investissement de **304 583,79€** correspondant à **2 161 163,85€** de recettes réalisées pour **1 856 580,06€** de dépenses réalisées.

La Présidente sort de la salle.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 35 POUR

- **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du budget général et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente rentre dans la salle.

3.3 Crédits de report au budget primitif du budget principal (RESTES À REALISER 2020)

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 123 611,00	L 56 940,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	56 940,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 785,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
65	Opération d'équipement n° 65	15 385,00	
959	Opération d'équipement n° 959	9 537,00	
970	Opération d'équipement n° 970	1 250,00	
971	Opération d'équipement n° 971	83 654,00	
982	Opération d'équipement n° 982	5 000,00	
983	Opération d'équipement n° 983	5 000,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

Les crédits de report sont respectivement en dépenses de **123 611€** et en recettes de **56 940€**.

3.4 Affectation de résultats

Après avoir voté le compte administratif du budget principal, les affectations de résultats pour le budget 2021 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sont les suivantes :

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES		
SECTION FONCTIONNEMENT		5 835 124,50 €	6 051 062,58 €	215 938,08 €	
SECTION INVESTISSEMENT		1 856 580,06 €	2 161 163,85 €	304 583,79 €	
REPORTS	Report en section de fonctionnement 002	0,00 €	650 578,17 €	650 578,17 €	
	report en section d'investissement	223 920,21 €	0,00 €	-223 920,21 €	
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		7 915 624,77 €	8 862 804,60 €	947 179,83 €	
RESTES A REALISER		123 611,00 €	56 940,00 €	-66 671,00 €	
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	5 835 124,50 €	6 701 640,75 €	866 516,25 €	
	SECTION INVESTISSEMENT	2 204 111,27 €	2 218 103,85 €	13 992,58 €	
TOTAL CUMULE		8 039 235,77 €	8 919 744,60 €	880 508,83 €	
EXCEDENT			880 508,83 €		
AFFECTATION DES RESULTATS					
	CC CŒUR DE CHARTREUSE	BUDGET GENERAL			
	REPORT RESULTAT 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		
INVEST	-223 920,21 €	304 583,79 €	123 611,00 €	-66 671,00 €	13 992,58 €
			56 940,00 €		
FONCT	650 578,17 €	215 938,08 €	Recettes		866 516,25 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Articles	
1068-RI	- €
0 01-RI	80 663,58 €
0 02-RF	866 516,25 €

3.5 Vote du taux des 4 taxes 2021

En application des articles 1636 B sexies et septies, 1639 A, du Code Général des Impôts, il convient de voter le taux des quatre taxes.

La commission finances propose de ne pas augmenter les taux d'impôts : TH, FB, FNB et la CFE.

Le conseil communautaire, après voté individuellement chaque taux :

- **VALIDE** les taux suivants :

Libellé	Taux 2020	Taux 2021 (%)	Vote
Taxe d'habitation	2.27%	2.27%	UNA
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2.79%	2.79%	UNA
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	5.48%	5.48%	UNA
Cotisation foncière des entreprises	27.07%	27.07%	1 ABS (E. LHERITIER) – 35 POUR

3.6 Vote du taux de la TEOM 2021

En application des articles 1636B sexies et 1609 quater, du Code Général des Impôts, il convient de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ADOpte** un taux de TEOM de **10.60 %** identique à l'année 2020.

3.7 Provisions pour risques

Il est proposé au Conseil communautaire, d'accepter la constitution d'une provision pour risques de 30 000 €, concernant l'EPIC Cœur de Chartreuse.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la constitution de cette provision seront inscrits au budget primitif 2021, à l'article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **ACCEPTe** la constitution d'une provision pour risques de 30 000 € pour l'EPIC Cœur de Chartreuse.

3.8 BUDGET PRIMITIF 2021 - Budget général

Com. Communes Coeur de Chartreuse - BUDGET PRINCIPAL CC COEUR DE CHARTREUSE - BP (projet de budget) - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 590 946,51	5 724 430,26
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 866 516,25
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	6 590 946,51	6 590 946,51
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 521 754,58	3 507 762,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	123 611,00	56 940,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 80 663,58
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 645 365,58	3 645 365,58
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	10 236 312,09	10 236 312,09

VU le vote du compte administratif 2020, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2020,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du budget Général

3.9 Vote du compte de gestion du budget annexe ZI ET ZA 2020

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2020 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2020. La correspondance exacte entre le compte administratif 2020 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038039

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. SAINT-LAURENT-DU-POINT

ETABLISSEMENT : ZONES INDUS ET ARTIS CC COEUR

Résultats budgétaires de l'exercice

30007 - ZONES INDUS ET ARTIS CC COEUR

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	231 689,90	160 042,47	391 732,37
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	231 689,90	160 042,47	391 732,37
Mandats émis (f)		9 287,39	9 287,39
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		9 287,39	9 287,39
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédant			
(h - d) Déficit		9 287,39	9 287,39

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2020 du budget annexe ZI et ZA et arrête les comptes de l'exercice.

3.10 Vote du compte administratif du budget annexe ZI ET ZA 2020

Le CA du budget du BA ZI – ZA 2020 se solde par :

- un déficit de fonctionnement de **9 287.39€** correspondant **0€** de recettes réalisées pour **9 287.39€** de dépenses réalisées ;
- un résultat d'investissement de **0€** correspondant à **0€** de recettes réalisées pour **0€** de dépenses réalisées

La Présidente sort de séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 35 POUR

- **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du budget annexe ZI et ZA et arrête les comptes de l'exercice.

3.1 Affectation de résultats

Après avoir voté le compte administratif du budget annexe ZI-ZA, les affectations de résultats pour le budget 2021 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sont les suivantes :

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION FONCTIONNEMENT		9 287.39 €	0.00 €	-9 287.39 €
SECTION INVESTISSEMENT		0.00 €	0.00 €	0.00 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Report en section d'investissement	84 727.43 €	0.00 €	-84 727.43 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		94 014.82 €	0.00 €	-94 014.82 €
RESTES A REALISER		0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	9 287.39 €	0.00 €	-9 287.39 €
	SECTION INVESTISSEMENT	84 727.43 €	0.00 €	-84 727.43 €
TOTAL CUMULE		94 014.82 €	0.00 €	-94 014.82 €
DEFICIT				-94 014.82 €

AFFECTATION DES RESULTATS

CC CŒUR DE CHARTREUSE		BUDGET ANNEXE EXTENSION ZI			
	REPORT RESULTAT 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-84 727.43 €	0.00 €	0.00 €	- €	-84 727.43 €
FONCT	0.00 €	-9 287.39 €	0.00 €	- €	9 287.39 €
			Dépenses		
			0.00 €		
			Recettes		
			- €		

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	- €
0 01-DI	reprise résultat inv	84 727.43 €
0 02-DF	reprise fonctionnement	9 287.39 €

3.2 BUDGET PRIMITIF 2021 – Budget annexe ZI et ZA

VU le vote du compte administratif 2020, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2020,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du budget annexe ZI/ZA.

3.3 Vote du compte de gestion du budget annexe immeuble de bureaux 2020

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2020 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2020. La correspondance exacte entre le compte administratif 2020 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038039

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. SAINT-LAURENT-DU-PONT

ETABLISSEMENT : IMMEUBL. BUREAUX CC CŒUR DE C

Résultats budgétaires de l'exercice

30005 - IMMEUBL. BUREAUX CC CŒUR DE C

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	768 033,00	86 161,47	854 194,47
Titres de recette émis (b)	61 574,50	73 281,29	134 855,79
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	61 574,50	73 281,29	134 855,79
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	768 033,00	86 161,47	854 194,47
Mandats émis (f)	92 118,27	77 441,81	169 560,08
Annulations de mandats (g)		1 122,80	1 122,80
Depenses nettes (h = f - g)	92 118,27	76 319,01	168 437,28
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	30 543,77	3 037,72	33 581,49

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ

1 ABS (E. LHERITIER) – 35 POUR

- **DECLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2020 du budget annexe immeuble de bureaux et arrête les comptes de l'exercice.

3.4 Vote du compte administratif du budget annexe immeuble de bureaux 2020

- un déficit de fonctionnement de **3 037.72€** correspondant **73 281.29€** de recettes réalisées pour **76 319.01€** de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **30 543.77€** correspondant à **61 574.50€** de recettes réalisées pour **92 118.27€** de dépenses réalisées.

La Présidente sort de la salle.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ
1 ABS (E. LHERITIER) – 34 POUR**

- **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du budget immeuble de bureaux et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente revient dans la salle.

3.5 Crédits de reports au budget primitif du budget annexe immeuble de bureaux (RESTES A REALISER 2020)

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT					28 janvier 2021	17:11:48
EN DEPENSE						
Collectivité :	Com. Communes Coeur de Chartreuse	Budget :	IMMEUBLES BUREAUX CC COEUR DE CHARTREUSE	2020		
Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser		
Opération non individualisée						675 360.00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	9	554.00 €	0.00 €	0.00 €		
2132 - Immeubles de rapport	9	0.00 €	36 077.27 €	0.00 €		
2135 - Installat ^o générales, agencements, aménagements des construct ^o	9	713 818.00 €	0.00 €	675 360.00 €		
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	9	0.00 €	0.00 €	0.00 €		
	Total des dépenses	714 372.00 €	36 077.27 €	675 360.00 €		
EN RECETTE						
Collectivité :	Com. Communes Coeur de Chartreuse	Budget :	IMMEUBLES BUREAUX CC COEUR DE CHARTREUSE	2020		
Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser		
Opération non individualisée						528 825.00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01	33 789.59 €	33 789.59 €	0.00 €		
1311 - Etat et établissements nationaux	9	176 738.88 €	0.00 €	176 738.88 €		
1312 - Régions	9	140 000.00 €	0.00 €	140 000.00 €		
1313 - Départements	9	212 088.78 €	0.00 €	212 088.12 €		
1641 - Emprunts en euros	9	143 762.88 €	0.00 €	0.00 €		
	Total des recettes	706 378.13 €	33 789.59 €	528 825.00 €		

Les crédits de reports sont en dépenses de 675 360 € et en recettes de 528 825€.

3.6 Affectation de résultats

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION FONCTIONNEMENT		76 319.01 €	73 281.29 €	-3 037.72 €
SECTION INVESTISSEMENT		92 118.27 €	61 574.50 €	-30 543.77 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement	0.00 €	990.82 €	990.82 €
	Report en section d'investissement		33 789.59 €	33 789.59 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		168 437.28 €	169 636.20 €	1 198.92 €
RESTES A REALISER		675 360.00 €	528 825.00 €	-146 535.00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	76 319.01 €	74 272.11 €	-2 046.90 €
	SECTION INVESTISSEMENT	767 478.27 €	624 189.09 €	-143 289.18 €
TOTAL CUMULE		843 797.28 €	698 461.20 €	-145 336.08 €
DEFICIT				-145 336.08 €

AFFECTATION DES RESULTATS

	CC CŒUR DE CHARTREUSE		BUDGET ANNEXE IMM DE BUREAUX		CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	
INVEST	33 789.59 €	-30 543.77 €	675 360.00 €	-146 535.00 €	-143 289.18 €
FONCT	990.82 €	-3 037.72 €	528 825.00 €		-2 046.90 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	- €
0 01-RI	reprise résultat inv	3 245.82 €
0 02-DF	reprise fonctionnement	2 046.90 €

3.7 BUDGET PRIMITIF 2021 – Budget annexe immeuble de bureaux

VU le vote du compte administratif 2020, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2020,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du budget annexe immeuble de bureaux.

3.8 Vote du compte de gestion du budget annexe station-service 2020

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2020 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2020. La correspondance exacte entre le compte administratif 2020 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

Résultats budgétaires de l'exercice

30006 - STATION SERVICE CC COEUR DE CH

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	43 625,75	964 523,07	1 008 148,82
Titres de recette émis (b)	17 193,23	706 882,25	724 075,48
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	17 193,23	706 882,25	724 075,48
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	43 625,75	964 523,07	1 008 148,82
Mandats émis (f)	18 180,48	695 536,82	713 717,30
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	18 180,48	695 536,82	713 717,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		11 345,43	10 358,18
(h - d) Déficit	987,25		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2020 du budget annexe station-service et arrête les comptes de l'exercice.

3.9 Vote du compte administratif du budget annexe station-service 2020

- un excédent d'exploitation de **11 345.43€** correspondant **706 882.25€** de recettes réalisées pour **695 536.82€** de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **987.25€** correspondant à **17 193.23€** de recettes réalisées pour **18 180.48€** de dépenses réalisées.

La Présidente sort de la salle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 35 POUR

- **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du budget annexe station-service et arrête les comptes de l'exercice.

3.10 Crédits de reports au budget primitif du budget annexe station-service (RESTES A REALISER 2020)

Collectivité :	Com. Communes Coeur de Chartreuse	Budget :	STATION SERVICE CC COEUR DE CHARTREUSE	2020
Compte		Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée				
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 336.16 €	3 336.16 €	0.00 €
1687 - Autres dettes		8 999.99 €	8 890.88 €	0.00 €
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°		22 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
	Total des dépenses	34 336.15 €	12 227.04 €	20 000.00 €

Les crédits de reports sont en dépenses de 20 000€.

La Présidente revient dans la salle.

3.11 Affectation de résultats

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

REALISATIONS DE L'EXERCICE		DEPENSES	RECETTES	
SECTION EXPLOITATION		695 536.82 €	706 882.25 €	11 345.43 €
SECTION INVESTISSEMENT		18 180.48 €	17 193.23 €	-987.25 €
REPORTS	Report en section d'exploitation	0.00 €	114 714.38 €	114 714.38 €
	Report en section d'investissement	3 336.16 €	0.00 €	-3 336.16 €
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)		717 053.46 €	838 789.86 €	121 736.40 €
RESTES A REALISER		20 000.00 €	0.00 €	-20 000.00 €
RESULTAT	SECTION EXPLOITATION	695 536.82 €	821 596.63 €	126 059.81 €
	SECTION INVESTISSEMENT	41 516.64 €	17 193.23 €	-24 323.41 €
TOTAL CUMULE		737 053.46 €	838 789.86 €	
EXCEDENT			101 736.40 €	

AFFECTATION DES RESULTATS

	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	BUDGET STATION SERVICE	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2019		RESTES A REALISER 2020		
INVESTISSEMENT	-3 336.16 €	-987.25 €	Dépenses 20 000.00 €	- 20 000.00 €	-24 323.41 €
EXPLOITATION	114 714.38 €	11 345.43 €	Recettes		126 059.81 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	24 323.41 €
0 01-DI	reprise résultat inv	4 323.41 €
0 02-RF	reprise exploitation	101 736.40 €

3.11 BUDGET PRIMITIF 2021 – Budget annexe station-service

VU le vote du compte administratif 2020, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2020,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ :
1 CONTRE (E. LHERITIER) – 35 POUR

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du budget annexe station-service

3.12 Vote du compte de gestion du budget annexe SPANC 2020

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2020 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2020. La correspondance exacte entre le compte administratif 2020 et le compte de gestion, tenu

par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038039

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. SAINT-LAURENT-DU-PONT

ETABLISSEMENT : SPANC CC COEUR DE CHARTRUSE

Résultats budgétaires de l'exercice

30002 - SPANC CC COEUR DE CHARTRUSE

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 259,79	202 865,90	211 125,69
Titres de recette émis (b)	1 510,11	125 331,15	126 841,26
Réductions de titres (c)	120,00	840,00	960,00
Recettes nettes (d = b - c)	1 390,11	124 491,15	125 881,26
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 259,79	202 865,90	211 125,69
Mandats émis (f)	5 308,80	121 565,77	126 874,57
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	5 308,80	121 565,77	126 874,57
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 925,38	
(h - d) Déficit	3 918,69		993,31

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2020 du budget annexe SPANC et arrête les comptes de l'exercice.

3.13 Vote du compte administratif du budget annexe SPANC 2020

- un excédent d'exploitation de **2 925.38€** correspondant **124 491.15€** de recettes réalisées pour **121 565.77€** de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **3 918.69€** correspondant à **1 390.11€** de recettes réalisées pour **5 308.80€** de dépenses réalisées.

La Présidente sort de la salle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 35 POUR

- **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du budget annexe SPANC et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente revient dans la salle.

3.14 Affectation de résultats

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION D'EXPLOITATION	121 565.77 €	124 491.15 €	2 925.38 €
	SECTION INVESTISSEMENT	5 308.80 €	1 390.11 €	-3 918.69 €
REPORTS	Report en section d'exploitation	0.00 €	43 485.90 €	43 485.90 €
	Report en section d'investissement	0.00 €	7 891.79 €	7 891.79 €
	TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	126 874.57 €	177 258.95 €	50 384.38 €
	RESTES A REALISER	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	121 565.77 €	167 977.05 €	46 411.28 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	5 308.80 €	9 281.90 €	3 973.10 €
	TOTAL CUMULE	126 874.57 €	177 258.95 €	50 384.38 €
	EXCEDENT		50 384.38 €	

AFFECTATION DES RESULTATS

	CC CŒUR DE CHARTRUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	BUDGET SPANC	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2019		RESTES A REALISER 2020		
			Dépenses		
INVESTISSEMENT	7 891.79 €	-3 918.69 €	-	- €	3 973.10 €
EXPLOITATION	43 485.90 €	2 925.38 €	Recettes		46 411.28 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	- €
0 01-RI	reprise résultat inv	3 973.10 €
0 02-RF	reprise exploitation	46 411.28 €

3.15 BUDGET PRIMITIF 2021 – Budget annexe SPANC

VU le vote du compte administratif 2020, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2020,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du budget annexe SPANC

3.16 Vote du compte de gestion du budget annexe coopérative laitière 2020

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2020 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2020. La correspondance exacte entre le compte administratif 2020 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038039

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. SAINT-LAURENT-DU-PONT

ETABLISSEMENT : COOPERATIVE LAITIERE 4C

Résultats budgétaires de l'exercice

30003 - COOPERATIVE LAITIERE 4C

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	32 515,76	51 018,96	83 534,72
Titres de recette émis (b)		26 000,00	26 000,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		26 000,00	26 000,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	32 515,76	51 018,96	83 534,72
Mandats émis (f)	10 851,94	25 516,87	36 368,81
Annulations de mandats (g)		8 538,50	8 538,50
Dépenses nettes (h = f - g)	10 851,94	16 978,37	27 830,31
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		9 021,63	
(h - d) Déficit	10 851,94		1 830,31

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2020 du budget annexe coopérative laitière et arrête les comptes de l'exercice.

3.17 Vote du compte administratif du budget annexe coopérative laitière 2020

- un excédent de fonctionnement de **9 021.63€** correspondant **26 000.00€** de recettes réalisées pour **16 978.37€** de dépenses réalisées ;
- un déficit d'investissement de **10 851.94€** correspondant à **0€** de recette réalisée pour **10 851.94€** de dépenses réalisées.

La Présidente sort de séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 35 POUR

- **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du budget annexe coopérative laitière et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente revient dans la salle.

3.18 Affectation de résultats

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	16 978.37 €	26 000.00 €	9 021.63 €
	SECTION INVESTISSEMENT	10 851.94 €	0.00 €	-10 851.94 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement	0.00 €	25 018.96 €	25 018.96 €
	Report en section d'investissement		7 515.76 €	7 515.76 €
	TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	27 830.31 €	58 534.72 €	30 704.41 €
	RESTES A REALISER	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	16 978.37 €	51 018.96 €	34 040.59 €
	SECTION INVESTISSEMENT	10 851.94 €	7 515.76 €	-3 336.18 €
	TOTAL CUMULE	27 830.31 €	58 534.72 €	30 704.41 €
	EXCEDENT		30 704.41 €	

AFFECTATION DES RESULTATS

	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	BUDGET ANNEXE COOPERATIVE	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2019		RESTES A REALISER 2020		
			Dépenses		
INVEST	7 515.76 €	-10 851.94 €	0.00 €	0.00 €	-3 336.18 €
			Recettes		
FONCT	25 018.96 €	9 021.63 €	0.00 €		34 040.59 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	3 336.18 €
0 01-DI	reprise résultat inv	3 336.18 €
0 02-RF	reprise fonctionnement	30 704.41 €

3.19 BUDGET PRIMITIF 2021 – Budget annexe coopérative laitière

VU le vote du compte administratif 2020, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2020,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du budget annexe coopérative laitière

3.20 Vote du compte de gestion du budget annexe COTTAVOZ 2020

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2020 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2020. La correspondance exacte entre le compte administratif 2020 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

Résultats budgétaires de l'exercice

30009 - ETS COTTAVOZ CC COEUR DE CHART

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 402 700,50		3 402 700,50
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 402 700,50		3 402 700,50
Mandats émis (f)	20 074,31		20 074,31
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	20 074,31		20 074,31
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	20 074,31		20 074,31

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2020 du budget annexe COTTAVOZ et arrête les comptes de l'exercice.

3.21 Vote du compte administratif du budget annexe COTTAVOZ 2020

- un résultat de fonctionnement de **0€** correspondant **0€** de recette réalisée pour **0€** de dépense réalisée ;
- un déficit d'investissement de **20 074.31€** correspondant à **0€** de recette réalisée pour **20 074.31€** de dépenses réalisées.

La Présidente sort de la salle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 35 POUR

- **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du budget annexe COTTAVOZ et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente revient dans la salle.

3.22 Affectation de résultats

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	SECTION INVESTISSEMENT	20 074.31 €	0.00 €	-20 074.31 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Report en section d'investissement	195 973.74 €	0.00 €	-195 973.74 €
	TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	216 048.05 €	0.00 €	-216 048.05 €
	RESTES A REALISER	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	SECTION INVESTISSEMENT	216 048.05 €	0.00 €	-216 048.05 €
	TOTAL CUMULE	216 048.05 €	0.00 €	-216 048.05 €
	DEFICIT			-216 048.05 €

AFFECTATION DES RESULTATS

	CC COEUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	BUDGET ANNEXE COTTAVOZ	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2019		RESTES A REALISER 2019		
			Depenses		
INVEST	-195 973.74 €	-20 074.31 €	- €	- €	-216 048.05 €
			Recettes		
FONCT	0.00 €	0.00 €			- €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	- €
0 01-DI	reprise résultat inv	216 048.05 €
0 02-RF	reprise fonctionnement	- €

3.23 BUDGET PRIMITIF 2021 – Budget annexe COTTAVOZ

VU le vote du compte administratif 2020, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2020,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du budget annexe COTTAVOZ

3.24 Vote du compte de gestion du budget annexe déchets 2020

Ce document permet de vérifier l'identité des mouvements budgétaires 2020 dans la comptabilité du comptable du Trésor (compte de gestion), avec ceux de la Communauté de Communes retracés dans le compte administratif 2020. La correspondance exacte entre le compte administratif 2020 et le compte de gestion, tenu par la Trésorerie générale, ayant été reconnue, le Conseil Communautaire est appelé à arrêter les comptes du compte de gestion.

038039
TRES. SAINT-LAURENT-DU-PONT



II-1
Exercice 2020

30010 - DECHETS CC COEUR DE CHARTREUSE RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	41 188,15	2 285 650,34	2 326 838,49
Titres de recettes émis (b)	31 207,65	2 206 190,30	2 237 397,95
Réductions de titres (c)		40 609,70	40 609,70
Recettes nettes (d = b - c)	31 207,65	2 165 580,60	2 196 788,25
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	41 188,15	2 285 650,34	2 326 838,49
Mandats émis (f)	30 992,55	2 322 088,53	2 353 081,08
Annulations de mandats (g)		249 130,26	249 130,26
Dépenses nettes (h = f - g)	30 992,55	2 072 958,27	2 103 950,82
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	215,10	92 622,33	92 837,43
(h - d) Déficit			

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECLARE** conforme le compte de gestion avec le compte Administratif 2020 du budget annexe déchets et arrête les comptes de l'exercice.

3.25 Vote du compte administratif du budget annexe déchets 2020

- un excédent de fonctionnement de **92 622.33€** correspondant **2 165 580.60€** de recettes réalisées pour **2 072 958.27€** de dépenses réalisées ;
- un excédent d'investissement de **215.10€** correspondant à **31 207.65€** de recettes réalisées pour **30 992.55€** de dépenses réalisées.

La Présidente sort de la salle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 35 POUR

- **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du budget annexe déchets et arrête les comptes de l'exercice.

La Présidente revient dans la salle.

3.26 Crédits de reports au budget primitif du budget annexe déchets (RESTES A REALISER 2020)

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT				
EN DEPENSE				
Collectivité :	Com. Communes Coeur de Chartreuse	Budget :	DECHETS - CC COEUR DE CHARTREUSE	2020
Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée				
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	812	988.15 €	988.15 €	8 350.00 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	812	0.00 €	0.00 €	0.00 €
2031 - Frais d'études	812	6 200.00 €	3 390.00 €	2 810.00 €
20421 - Privé - Biens mobiliers, matériel et études	812	2 000.00 €	1 071.70 €	928.00 €
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	812	10 000.00 €	7 689.60 €	2 310.00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	812	22 000.00 €	18 635.37 €	2 302.00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	812	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses		41 188.15 €	31 774.82 €	8 350.00 €

Les crédits de reports sont en dépenses de 8 350€.

3.27 Affectation de résultats

Après avoir voté le compte administratif, il convient de rappeler que le compte administratif présente :

	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	2 072 958.27 €	2 165 580.60 €	92 622.33 €
	SECTION INVESTISSEMENT	30 992.55 €	31 207.65 €	215.10 €
REPORTS	Report en section de fonctionnement	0.00 €	127 050.34 €	127 050.34 €
	Report en section d'investissement	988.15 €	0.00 €	-988.15 €
	TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	2 104 938.97 €	2 323 838.59 €	218 899.62 €
	RESTES A REALISER	8 350.00 €	0.00 €	-8 350.00 €
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	2 072 958.27 €	2 292 630.94 €	219 672.67 €
	SECTION INVESTISSEMENT	40 330.70 €	31 207.65 €	-9 123.05 €
	TOTAL CUMULE	2 113 288.97 €	2 323 838.59 €	210 549.62 €
	EXCEDENT		210 549.62 €	

AFFECTATION DES RESULTATS

	CC COEUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	BUDGET ANNEXE DECHETS	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2019		RESTES A REALISER 2020		
			Dépenses		
INVEST	-988.15 €	215.10 €	8 350.00 €	- 8 350.00 €	-9 123.05 €
FONCT	127 050.34 €	92 622.33 €	Recettes		219 672.67 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

articles		
1068-RI	affectation investissement	9 123.05 €
0 01-DI	reprise résultat inv	773.05 €
0 02-RF	reprise fonctionnement	210 549.62 €

3.28 BUDGET PRIMITIF 2021 – Budget annexe déchets

VU le vote du compte administratif 2020, les restes à réaliser de la section d'investissement, les affectations de résultat de fonctionnement et d'investissement 2020,

VU la proposition de la commission finances,

VU les vues d'ensemble prévisionnelles des sections de fonctionnement et d'investissement,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **VOTE** le budget chapitre par chapitre,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2021 du budget annexe déchets.

3.29 Contrat de prêt – AGENCE FRANCE LOCALE

CONSIDÉRANT que pour financer la rétrocession sur 2021 des biens fonciers de la ZA GRANGE VENIN I (tènement Cottavoz), porté par EPFL depuis janvier 2016, et au vu de la délibération du Conseil Communautaire du 05 mars 2020.

CONSIDÉRANT les travaux d'extension et de modification du bâtiment sur ce tènement pour la relocalisation d'une entreprise industrielle, suivis d'une Vente en l'état futur d'achèvement, sur l'exercice 2021, Il est nécessaire de recourir à un prêt relais d'un montant total de 4 000 000 Euros, avec une phase de mobilisation et une phase de consolidation, dans l'attente de finalisation de cette vente.

Principales caractéristiques du prêt

1. **Phase de Mobilisation**

- Date de Début de Phase de Mobilisation : 15 mars 2021
- Date de Fin de Phase de Mobilisation : 20 décembre 2021
- Taux d'Intérêt : EURIBOR 3 Mois auquel s'ajoute une marge de 0,25 %
- Fréquence de paiement des intérêts : Trimestrielle tous les 20 du mois
- Base de calcul des Intérêts : exact/360

2. **Phase de Consolidation**

Montant du contrat de prêt : 4 000 000 EUR (quatre millions EUR)

- Date de début : 20 décembre 2021
- Durée Totale : 2 ans
- Mode d'amortissement : in fine
- Fréquence : trimestrielle
- Taux Fixe : 0,25%
- Base de calcul : Base Exact/360
- Sans indemnité si remboursement anticipé

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la Présidente à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques mentionnées ci-dessus.
- **AUTORISE** La Présidente à être habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

3. TOURISME

3.1 Convention Chartreuse Tourisme

(Laurette BOTTA)

Sortie B. PICHON MARTIN, Président de Chartreuse Tourisme

Chartreuse Tourisme est un outil, issu des Offices de tourisme du massif de Chartreuse, qui permet de mutualiser, à une échelle pertinente de destination touristique, des outils de communication, de promotion et de commercialisation.

Entre 2015 et 2017, les lois MAPTAM et NOTRe, en transférant la compétence touristique aux EPCI et en instaurant les OT communautaires, induisent une modification de la gouvernance de Chartreuse Tourisme. Ainsi, à l'échelle de Cœur de Chartreuse, les 4 OT qui adhéraient à Chartreuse Tourisme n'existent plus.

De plus, la diminution des ressources des collectivités et notamment du Parc naturel régional, jusqu'en 2017 financeur majoritaire de Chartreuse Tourisme, conduit à une évolution du modèle économique en appelant à un renforcement de la mutualisation des moyens financiers apportés par les EPCI.

En réponse à ces évolutions, les EPCI ainsi que le Parc naturel régional de Chartreuse sont rentrés majoritairement au Conseil d'Administration de l'association Chartreuse Tourisme et contribuent au financement de cette dernière au prorata du poids touristique de leur territoire, pondéré par le nombre de communes concernées par la destination Chartreuse.

Pour mémoire, le poids touristique des territoires des EPCI est calculé selon la méthode dite de l'indice de touristicité, méthode nationale qui agglomère de nombreux indices dont le nombre de lits touristiques, la fréquentation des sites culturels et naturels, la proximité des gares ou aéroports,...

On obtient selon cette méthode de calcul les résultats suivants :

EPCI	Indice de touristicité (maxi : 1,1)	Nombre de communes concernées par la destination	Pondération de l'indice selon le nombre de communes
CC Cœur de Chartreuse	0,59	17	27 %
CC Grésivaudan	0,42	18	26 %
Grenoble Alpes Métropole	0,36	11	17 %
CA Pays Voironnais	0,16	10	13 %
CA Chambéry Métropole	0,16	5	8 %
CC Cœur de Savoie	0,21	3	6 %
CC Lac d'Aiguebelette	0,13	1	3 %

Ainsi, au regard d'une part, des chiffres, ci-dessus, et d'autre part, des statuts de Chartreuse Tourisme, la **Communauté de Communes Cœur de Chartreuse contribue** à l'outil, sous forme d'une cotisation, à hauteur de **22 950,00 €** et **bénéficie de 6 représentants à l'Assemblée générale dont 3 sièges au Conseil d'administration.**

CONSIDERANT la compétence obligatoire de la Communauté de Communes en matière de promotion touristique.

CONSIDERANT les statuts de Chartreuse Tourisme,

CONSIDERANT la convention d'objectifs entre la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et l'association Chartreuse Tourisme qui encadre le versement de la cotisation.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission tourisme du 15 février 2021,

B. PICHON MARTIN ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 35 POUR

- **AUTORISE** la Présidente à renouveler la convention d'objectifs pour une durée de 3 ans et à accorder le paiement de la cotisation s'élevant à 22 950,00 € à Chartreuse Tourisme pour l'année 2021 conformément à l'article 5 de la convention.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment le protocole d'accord annuel établi entre l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse, Chartreuse tourisme et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse.

3.2 Reversement à Chartreuse Tourisme des commissions liée à la vente des redevances de ski de fond via l'Open-Système, outil de vente en ligne

(Cécile LASIO)

CONSIDERANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment la gestion de l'espace nordique des Entremonts en Chartreuse,

CONSIDÉRANT que Chartreuse Tourisme est abonné pour le compte de la destination à une plateforme de services en ligne qu'elle mutualise avec les acteurs touristiques qui le souhaite.

CONSIDERANT que la vente en ligne et notamment celle des redevances saison est un enjeu économique important pour l'Espace nordique puisqu'elle peut représenter certaines années plus de 40 % de son chiffre d'affaire total.

CONSIDERANT que l'adhésion annuelle à cet outil est de 30 € et que les commissions sur les ventes se répartissent comme suit : 1% si la vente est générée par le site internet de l'Espace nordique et 2,5 % si la vente est générée par Chartreuse Tourisme.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'outil de vente en ligne mutualisé par Chartreuse Tourisme et de procéder à la régularisation des commissions dues depuis 2018.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission tourisme du 15 février 2021,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la Présidente à signer le bulletin adhésion annuelle à l'outil de vente en ligne porté par Chartreuse Tourisme pour un montant de 30 € et des commissions de 1% et 2,5 % selon la provenance du client.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Retour B. PICHON MARTIN.

3.3 Commission Paritaire liée à la DSP du gîte et du restaurant de l'Escale du Désert

(Cécile LASIO)

CONSIDERANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment la gestion de l'Espace nordique des Entremonts en Chartreuse,

CONSIDERANT l'article 4 de la convention de Délégation de Service Public (DSP) du gîte, du bar-restaurant et de la salle hors-sac de l'Espace nordique des Entremonts en date du 07 novembre 2013 portant installation d'une commission paritaire pour s'assurer du bon déroulement de la DSP,

CONSIDERANT que la commission paritaire est constituée de 3 représentants de la Communauté de communes dont la Présidente.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **DESIGNE** Anne LENFANT, Cécile LASIO et Murielle GIRAUD comme représentants de la Communauté de communes qui siégeront en plus de la Présidente au sein de commission paritaire de la DSP du gîte, du bar-restaurant et de la salle hors-sac de l'Espace nordique des Entremonts

3.4 Consultation relative à la mise à disposition à titre précaire du snack « La Cascade » du Cirque de Saint Même

(Laurette BOTTA)

Point d'information

3.5 Convention avec l'association Emplois Verts concernant l'entretien des sentiers randonnée inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

(Laurette BOTTA)

CONSIDERANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment sur l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR,

CONSIDERANT qu'à ce titre la Communauté de Communes assure conjointement avec le Parc naturel régional de Chartreuse l'entretien d'un réseau de 544 km d'itinéraires balisés (344 km en Isère et 200 km en Savoie).

CONSIDERANT que ce réseau de sentiers constitue une infrastructure stratégique pour le développement des activités et les loisirs de nature : promenades, randonnées, trail, VTT, équestre,...

CONSIDERANT l'intervention de l'association Emplois Verts, partenaire du centre social des pays du Guiers, en matière d'entretien des sentiers, sous forme d'ateliers ou de chantiers d'insertion ;

CONSIDERANT qu'à travers ce choix, il s'agit d'une part, de répondre à un besoin local relevant de l'intérêt général dans le domaine des loisirs et du tourisme et d'autre part, de permettre à un public en difficulté du territoire de se remobiliser autour d'un projet professionnel.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention avec l'association Emplois Verts ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. ÉCONOMIE

(Pascal SERVAIS)

4.1 Projet PETIT

CONSIDERANT le projet de développement de l'entreprise PETIT et le portage financier sous la forme d'une VEFA.

CONSIDERANT les accords financiers entre l'entreprise PETIT et ses crédits bailleurs (les banques CIC et Crédit Agricole)

CONSIDERANT que la procédure de VEFA s'organise avec la signature d'une réservation puis de la vente

CONSIDERANT le plan de découpage présenté.

CONSIDERANT le plan de financement de l'opération suivant :

MONTANT HT	
Travaux	3 052 134 €
Autres Travaux: ICPE	236 710 €
Honoraire études (10,25% travaux)	337 107 €
Foncier (terrain, bâtiment existant)	896 000 €
Autres études (TOPO, Amiante...)	20 000 €
Taxes aménagement (estimation)	125 000 €
TOTAL GLOBAL	4 666 951 €
SUBVENTION ETAT - Subvention DETR	-250 000 €
SUBVENTION REGION (FEDER)	-350 000 €
SUBVENTION Département Isère	-330 000 €
SUBVENTION DSIL	-500 000 €
PRIX DE REVENTE	3 236 951 €
Frais de notaire (A recalculer)	39 170,00 €
Droits de mutation (A recalculer)	190 000 €
PRIX ACQUISITION	3 466 121 €

Chalet 180 000,00 €

Assurance Dommage ouvrage (3% des travaux) (estimation)	100 000,00 €
---	--------------

l'assurance dommage-ouvrage est souscrite par le constructeur au nom du propriétaire, avant l'ouverture du chantier.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la Présidente à signer, avec l'entreprise PETIT ou tout autre personne physique ou moral se substituant, l'acte de réservation et l'acte de VEFA pour la parcelle AE 930 pour un montant de 3 236 951 €HT auquel il faut rajouter le montant de l'assurance dommage ouvrage et constructeur et non réalisateur et l'acte de vente pour la parcelle AE 933 (Chalet) pour un montant de 180 000€ HT.
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de cette opération selon les modalités définies ci-dessus.

4.2 Convention Communauté de Communes Cœur de Chartreuse – Maison de l'Emploi

CONSIDERANT le conventionnement établi depuis 2007 entre le Syndicat intercommunal de la Vallée du Guiers (SIVG) et le Groupement d'intérêt public (GIP) « Maison de l'Emploi et de la formation des Pays Voironnais et

Sud Grésivaudan prévoyant, d'une part, la possibilité pour les habitants des communes couvertes par le SIVG de bénéficier des services de la Maison de l'Emploi et, d'autre part, la participation financière du SIVG au budget de la Maison de l'Emploi.

CONSIDERANT la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse comme membre du Groupement d'Intérêt public (GIP) et siégeant au Conseil d'administration,

CONSIDERANT la délibération n°19-16 du 19 mars 2019 actant le principe que, le conventionnement avec la maison de l'emploi et la formation, soit assuré par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, membre du Groupement d'Intérêt public (GIP) Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Voironnais et Sud Grésivaudan qui comprend les communes couvertes par le SIVG : Entre-deux-Guiers, Miribel-les-Échelles, St Christophe sur Guiers, St Joseph de Rivière, St Laurent du Pont, St Pierre de Chartreuse, St Pierre d'Entremont. (Convention en annexe)

CONSIDERANT le paiement de ce service par les communes concernées au prorata du nombre d'habitants reçus (Participation 2021 / répartition 2020) et refacturé par la Communauté de communes Cœur de Chartreuse auprès des communes suite aux conventions existantes (répartition en annexe).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **ACCEPTE** les termes de la convention.
- **AUTORISE** le président à signer la convention avec la Maison de l'emploi et la formation.

5. ASSAINISSEMENT ET DECHETS

(Murielle GIRAUD)

5.1 Conseil Départemental Isère – Soutien financier

Le conseil départemental de l'Isère apporte un soutien financier pour la remise en conformité des assainissements non collectif sous conditions, depuis 2016 au sein de notre collectivité. Aujourd'hui, il nous est demandé de renouveler la demande de soutien.

L'aide à la réhabilitation d'un ANC non conforme (usagers) est destinée aux particuliers dont l'installation est située sur une **commune rurale iséroise** (liste fixée par arrêté préfectoral, les 7 communes iséroises en font partie), **classée non conforme** (présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque environnemental avéré).

Elle est versée par le Département directement au SPANC qui affecte ensuite la somme à chaque particulier.

Le montant d'aide est estimé en fonction des devis des travaux, mais est **recalculé définitivement sur la base du montant réel TTC des travaux.**

La règle de calcul de l'aide du Département est la suivante :

L'aide du département ne dépasse pas les 25% maximum du montant TTC des travaux.

Le plafond maximum de l'aide est fixé à 3 600€ par installation individuelle (soit 12 000 € HT/14 400€ TTC de travaux), et 10 000 € pour des ANC regroupés (Une installation pour plusieurs logements).

Depuis 2016, sept programmes ont été engagés, soit 66 assainissements non collectif subventionnés pour un montant d'aide de 182 787 €.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter le département de l'Isère dans le cadre du 8ème programme pour la remise en conformité des installations individuelles d'assainissement non collectif.

5.2 Conventions CC Cœur de Chartreuse/OCAD3E

Le 23 décembre 2020, OCAD3E a obtenu le renouvellement pour l'année 2021 de son agrément comme organisme coordonnateur pour les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) ménagers et Ecosystem comme éco-organisme assurant la gestion de ces DEEE (dont les lampes).

Le cahier des charges annexé à l'arrêté du 2 décembre 2014 qui s'impose à OCAD3E édicte que la convention qui lie l'éco-organisme avec chacune des collectivités territoriales a une durée de six ans. La durée de la nouvelle convention est donc de six ans.

Toutefois, la durée de l'agrément d'OCAD3E n'est, à titre exceptionnel, que d'un an, la préparation du cahier des charges de la filière ayant pris du retard en 2020 à cause de la crise sanitaire. C'est pourquoi la convention prévoit que par dérogation, la convention prendra fin avant la fin de la durée de six ans pour laquelle elle est conclue, si l'agrément d'OCAD3E vient à échéance avant, ce qui sera, dans les faits, le cas.

La CCCC conclut donc avec OCAD3E des conventions d'une durée de six ans, à effet au 1er janvier 2021, mais qui prendront fin avant leur terme à l'échéance de l'agrément d'OCAD3E, soit le 31 décembre 2021, sauf prorogation par les pouvoirs publics de celles-ci d'ici là.

Afin de garantir la continuité des enlèvements de DEEE et des lampes sur les déchèteries et de s'assurer du versement des compensations financières (environ 14 000 € par an), il est proposé de signer les conventions en annexe avec OCAD3E et Ecosystem.

La commission déchets, réunie le 15 février 2021, s'est positionnée en faveur de la signature de ces conventions.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions pour une durée de 6 ans avec OCAD3E et ECOSYSTEM.

Fin de séance à 20h30.